



DDTM des Pyrénées Orientales

Plan de Prévention des Risques sur les communes de Corbères, Corbères les Cabannes, Le Soler, Saint Felliou d'amont, Saint Felliou d'Avall, Toulouges, Ponteilla, Thuir, Canohès

Compte-rendu de réunion

Numéro d'Etude : M18221

Objet de la réunion	Réunion de présentation de l'étude d'aléas
Lieu	DDTM
Date et heure de la réunion	Vendredi 16 septembre 2022 à 14h30
Rédacteur du compte-rendu	Julie SAUGNAC – Cereg Montpellier - Port : 0778665000 – j.saugnac@cereg.com

LISTE DES PARTICIPANTS

INTERVENANTS	Service- Coordonnées	Présent	Diffusion
Julie COLOMB	DDTM 66, Directrice Adjointe	X	X
Philippe ORIGNAC	DDTM 66, Chef de service Adjoint SER		X
Frédéric MACAREZ	DDTM 66, Chef D'unité SER/PR	X	X
Emmanuel SEKA	DDTM 66, Chargé de mission SER	X	X
Johan SCHLOSSER	DDTM 66, Chargé de mission SER	X	X
Laurent CABALLERO	Cereg – Directeur de Projet	X	X
Julie SAUGNAC	Cereg - Chef de projet	X	X
Vinciane BOIS	Cereg – Chargé de projet	X	X
Noel GIRARD	Adjoint - Commune de Llupia	X	X
Fabrice TIGNERES	Adjoint – Commune de Llupia	X	X
Caroline DUPUIS	Service Urbanisme – Commune de Thuir	X	X
Gérard SOLER	Maire - Commune de Corbère les Cabanes	X	X
François TIXADOR	Commune de Toulouges	X	X
Audrey MARTINE	Commune de Toulouges	X	X
Ali HARIBOU	1 ^{er} Adjoint- Commune de Corbère	X	X

Si le présent C.R. ne motive sous huitaine ni observations, ni remarques, il sera réputé accepté.

Jean Louis CHAMBON	Maire – Commune de Canohès	X	X
Corinne GUINGO	DGA- Commune de Canohes	X	X
Alexandre DUCTUYA	Responsable Aménagement – Commune de Canohes	X	X
Sebastien SUELVES	1 ^{er} adjoint– Commune de Saint Feliu d’Avall	X	X
Remy TOMAS-BO	Urbanisme – Commune de Saint Feliu d’Avall	X	X
Cyrille ARMANGAUD	Urbanisme – Commune de Saint Feliu d’Avall	X	X
Robert OLIVE	Maire - Commune de Saint Feliu d’Amont	X	X
Caroline MARSOL	Urbanisme - Commune de Ponteilla	X	X
Maxime SANCHEZ	Elu Urbanisme - Commune de Ponteilla	X	X
Eric MARCER	ASA Rec d’En Bau Le Soler	X	X
Robert RAYNAUD	Adjoint au Maire – Commune Le Soler	X	X
Stephanie LEQUERTIER MARTIN	DGS – Commune Le Soler	X	X
Amandine FONDECANE	Chargé Opération - Perpignan Méditerranée Métropole	X	X
Lorie VERGNES	Chargé de mission GEMAPI - Perpignan Méditerranée Métropole	X	X
Fabien RAYNAL	Chargé Opération - Perpignan Méditerranée Métropole	X	X
Mathieu LENFANT	Chargé Opération - Perpignan Méditerranée Métropole	X	X
Alain HALMA	Chargé Mission Eau – Chambre d’Agriculture	X	X
Sophie GRELICHE	Communauté de communes des Aspres	X	X
Thierry BLOT	Communauté de communes des Aspres	X	X
Jean Paul BILLES	Syndicat Mixte du SCOT Plaine du Roussillon	X	X
Mélanie MARMONIER	Conseil Départemental 66	X	X
Amandine BLANQUET	Syndicat Mixte Têt Bassin Versant	X	X
Fabrice CAROL	Syndicat Mixte Têt Bassin Versant	X	X
Yvan BOSCH	ASA Les Mathers	X	X
Sandrine JAFFARD	Association des Canaux à l’Aval de Vinça (ACAV)	X	X
-	Commune de Perpignan		X
-	Chambre de Commerce et de l’Industrie		X
-	Syndicat du Réart		X

OBJET DE LA REUNION

Cette réunion avait pour objectif de **restituer les résultats de la cartographie des zones inondables préalable à l'élaboration des plans de prévention des risques des communes du secteur Basse Castelnuou**. Elle a permis de présenter :

- Un rappel des étapes antérieures déjà présentées ;
- La méthodologie employée et les résultats de la cartographie des zones inondables à l'échelle globale ;
- L'avancement général de l'étude et les prochaines étapes.

Le **support de la présentation** élaboré par la DDTM et le bureau d'études Cereg est annexé au présent compte-rendu.

DISCUSSIONS

- Cereg précise que les éléments et résultats de la modélisation sont présentés à une échelle globale. Des rencontres par commune seront organisées prochainement afin de présenter individuellement les résultats à l'échelle communale.
- Cereg précise que l'ensemble des aménagements hydrauliques réalisés sur le territoire ont été pris en compte dans la modélisation (bassin de l'Adou, d'en Jassal, ect..)
- Les différences visibles entre la cartographie du Porter à connaissance et les résultats de la modélisation, notamment sur le lit majeur de la Têt, s'expliquent par les aménagements réalisés ainsi que par la précision apportée par le modèle mis en œuvre.
- La commune de Corbère interroge le bureau d'étude sur la prise en compte du changement climatique. La DDTM rappelle que le bureau d'étude n'a pas été mandaté pour analyser et prendre en compte les effets du changement climatique car les projections actuellement disponibles ne sont pas suffisamment quantifiées et précises pour être prises en compte dans le cadre d'un document à portée réglementaire comme le Plan de Prévention des Risques Inondations.
- Il est demandé si la ripisylve présente dans les cours d'eau a été prise en compte dans le modèle hydraulique car le développement de la végétation freine l'écoulement et il n'est plus possible d'entretenir les cours d'eau comme dans le passé du fait de la prise en compte des questions environnementales. Il est répondu par le bureau d'étude que le modèle a été construit pour refléter l'état des cours d'eau et de leur encombrement à la date des visites de terrain de février à juin 2019. Il ne prend pas en compte d'évolution de la ripisylve (développement ou entretien ultérieur). Le Syndicat rappelle que l'entretien des cours d'eau est réalisé ainsi que l'enlèvement des embacles. Toutefois, les enjeux environnementaux doivent être pris en compte.
- Le bureau d'études est interrogé sur la précision de la modélisation. Les calculs des niveaux d'eau dans la modélisation sont menés avec une précision centimétrique. Afin de caler le modèle, les crues historiques ont été simulées pour vérifier qu'il permet une bonne représentation de la réalité. La comparaison des résultats de la simulation de ces crues avec les données observées disponibles (en termes de zones inondées ou de hauteur / niveau d'eau notamment) a permis de conclure à une bonne représentativité générale du modèle. Les écarts pouvant être constatés localement doivent être relativisés compte tenu notamment de l'imprécision des données disponibles concernant les crues et de la difficulté de reconstituer précisément l'événement pluviométrique à l'origine des crues passées (répartition spatiale et temporelle de la pluie).

- Il est demandé quelle hypothèse a été prise pour l'ouverture des vannes vers le Ganganeil et la Vieille Basse au droit du chenal de dérivation vers la Tet. Le bureau d'étude répond qu'une hypothèse de vanne ouverte a été prise en compte en accord avec la DDTM.
- Il est demandé quelle est l'occurrence des événements antérieures ayant frappé le territoire. Le bureau d'étude explique que les événements de 1992 et 1999 ont des périodes de retour de moins de 30 ans en moyenne sur le bassin versant. L'épisode de 2014 est très hétérogène sur le bassin versant avec des périodes de retour de moins 10 ans.
- Il est relevé que l'approbation du PPRI est prévue pour 2024. Les communes s'interrogent sur la phase transitoire avant approbation pour l'instruction des permis de construire ou encore pour la construction du PLUi. La DDTM indique qu'une application anticipée est envisageable sous réserve que la cartographie d'aléa soit validée par les élus lors des prochaines rencontres individuelles.

ANNEXES

- Feuille d'émargement
- Diaporama présenté